RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01342
Numéro SIREN : 913 169 959
Nom ou dénomination : HESTIA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/010109

HESTIA FRANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : FEURS (42110), 2 BIS RUE DE PALATIN

913 169 959 RCS SAINT ETIENNE

_____

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022, à 15 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Jérémy CHARLES préside la séance en qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts sociaux,

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rectification de la date de clôture du premier exercice social de la Société,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne lecture du rapport du Président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au 31 décembre 2022.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de huit (8) mois, qui commence à courir le 5 mai 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

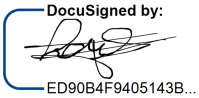
_____

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

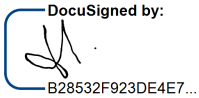
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

<u>Signatures</u> :

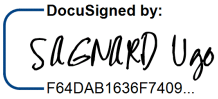
Jérémy CHARLES

DocuSigned by:

ED90B4F9405143B...

Julien DJEFAFLA

DocuSigned by:

B28532F923DE4E7...

Ugo SAGNARD

DocuSigned by:


F64DAB1636F7409...

Chaque signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.